

MINISTERE DELEGUE CHARGE  
DE L'ENERGIE ET DES MINES

# Importance et rôle des biocarburants au niveau national

DJASSAH M'ba  
Economiste planificateur

# Plan de la présentation

- ▶ Introduction
- ▶ Cadre politique et juridique
- ▶ Etat des lieux
- ▶ Les cibles
- ▶ Actions à entreprendre
- ▶ Importance
- ▶ Rôle
- ▶ conclusion



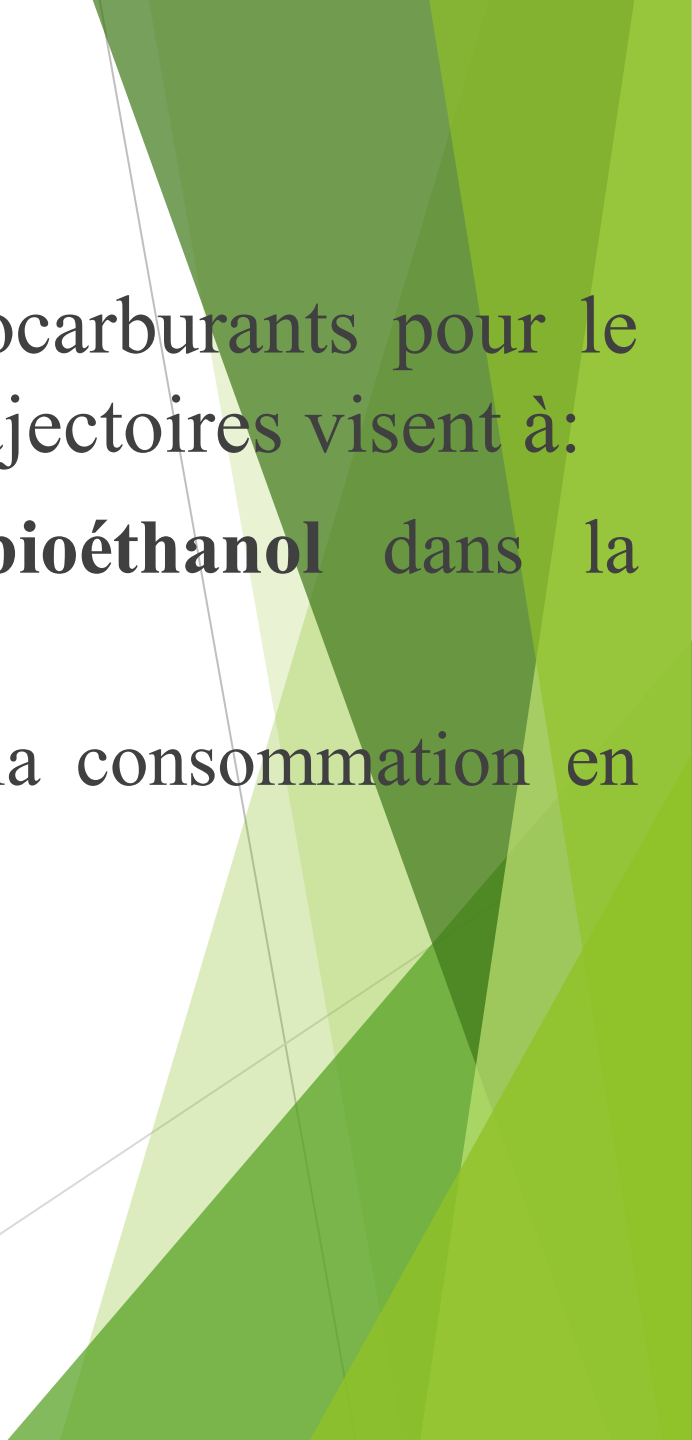
# Presentation General du Togo

- **Superficie:** 56,600 km<sup>2</sup>
- **Population:** 8 095 498 (2022)
- **Capacité électrique:** 355,3 MW dont 116,6 MW de Renouvelables (32,73%)
- **Accès à l'électricité:** 63,2% (2023)

# Introduction

- ▶ Les **objectifs** en matière de bioénergie fixés par l'**Etat togolais** concerne les applications **domestiques** et les **biocarburants**:
  - Promouvoir l'utilisation du bioéthanol pour qu'il représente **10 % de l'énergie de cuisson en 2030** ;

.

- 
- ▶ Pour ce qui concerne le développement des biocarburants pour le **transport**, les objectifs fixés par le pays et les trajectoires visent à:
    - Atteindre un taux de 7 % en 2030 de **bioéthanol** dans la consommation en remplacement de l'essence et
    - Atteindre un taux de 10 % de **biodiesel** dans la consommation en remplacement du gasoil en 2030

## Cadre politique et juridique

- Principales orientations politiques et stratégiques en faveur de la bioénergie

Les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement Togolais sont déclinées dans plusieurs documents stratégiques et de planification (politiques sectorielles, stratégies, plans / programmes)

- ▶ **Plan National de Développement (PND), 2018-2022 :**  
L'engagement du Gouvernement Togolais pour la promotion de la bioénergie est exprimé au plus haut niveau dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022
- ▶ **Contribution déterminée au niveau national (CDN)** Ce document est élaboré et présenté en 2015 à Paris dans le cadre de la conférence des parties (CoP)
- ▶ **Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie** (3e axe stratégique intitulé « développement des énergies renouvelables et la promotion des technologies propres, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique)

- ▶ **Politique Nationale de l'Environnement**
- ▶ **Politique agricole assortie du plan stratégique pour la transformation de l'agriculture au Togo à l'horizon 2030 (PA-PSTAT 2030)**
- ▶ **Plan d'Action National de la Bioénergie du Togo (2021-2030)**
- ▶ **Plan d'Action National sur les Energies Renouvelables (PANER) en 2015**



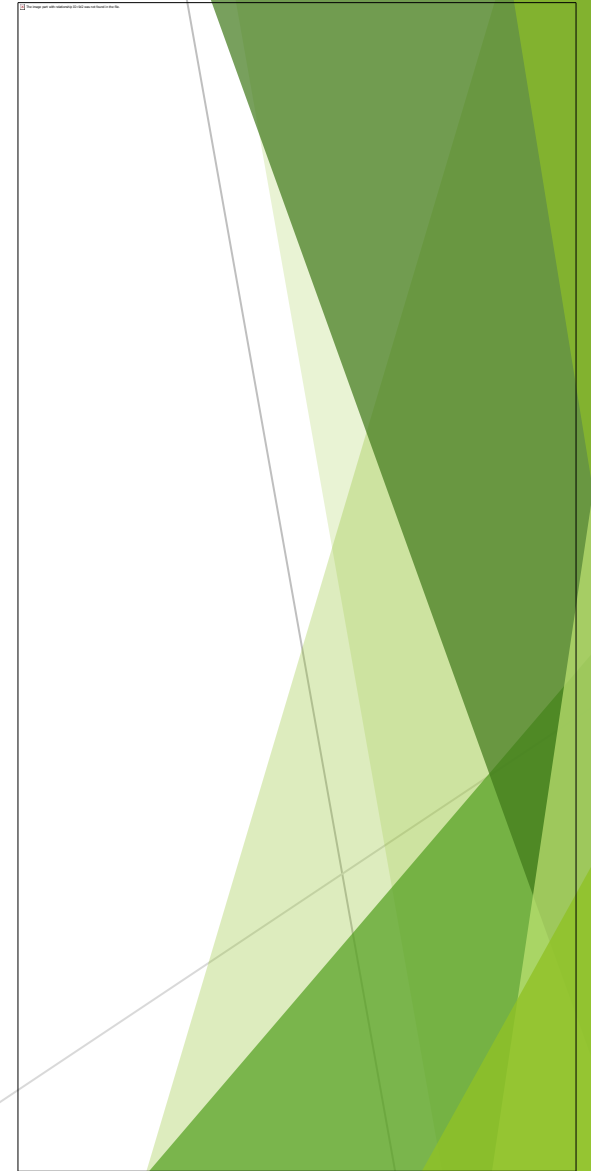
## cadre juridique et réglementaire en faveur de la bioénergie

Il existe des lois, des décrets et des arrêtés qui encadrent la production, la transformation, le transport, la commercialisation et la consommation de la bioénergie au Togo

- ▶ **Loi n°2008-005 du 30 mai 2008** portant Loi-cadre sur l'Environnement : Cette loi vise la création des conditions de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles
- ▶ **Loi N°2008-009 du 19 juin 2008** portant code forestier
- ▶ **Loi N°2018-010 du 08 août 2018** relative à la promotion de la production de l'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo

# Cadre institution et organisationnel

- ▶ Ministère en charge de l'énergie
- ▶ Direction Générale de l'énergie
- ▶ Ministère en charge de l'environnement
- ▶ Ministère en charge du commerce
- ▶ Les acteurs (promoteurs)



## ETAT DES LIEUX

- ▶ La production des biocarburants pour le transport est en **expérimentation** et le **Togo** n'en importe pas. Il y a eu plusieurs **projets de plantation de jatropha** dans les années 2010 – 2012 pour la production de biocarburant. Mais la plupart de **ces projets se sont arrêtés** et ne sont plus en exploitation

- ▶ La société PISA IMPEX Togo par exemple a planté **50 ha de jatropha dans la préfecture de l'Avé** entre 2011-2012 pour la production du biodiesel. Le biodiesel extrait a été utilisé pour les **machines agricoles**, les **groupes électrogènes** et même pour les **véhicules** de la société

# Entreprises de production de biocarburants existantes



- ▶ Le développement des biocarburants pour le transport sont restés à l'étape expérimentale jusqu'à ce jour. Mais avec la mise en œuvre des mesures, les objectifs fixés par le pays en 2015 et les trajectoires sont :
- ▶ Atteindre un taux de 3 % en 2020 et 10 % en 2030 de biodiesel dans la consommation du gasoil et du DDO
- ▶ Atteindre un taux de 2 % et 7 % en 2020 et 2030 de bioéthanol dans la consommation d'essence

# Les objectifs et les trajectoires nationaux estimés pour l'utilisation de biocarburants



- 
- ▶ Vu que jusqu'en 2020 le développement du bioéthanol et du biodiesel est encore en phase d'expérimentation, les objectifs de 2020 sont reportés sur 2025 mais ceux de 2030 restent valables



# Actions à entreprendre

## Adoption de critères de viabilité pour les biocarburants

- ▶ Pour l'heure, aucun critère de viabilité pour les biocarburants n'a été adopté au Togo. Il n'existe pas d'institutions de gestion de cette filière
- ▶ Assurance d'admissibilité des biocarburants produits (avec des critères de viabilité) **au soutien financier**

- ▶ mécanismes permettant de **vérifier la qualité** des biocarburants Etant donné qu'il n'existe pas **de critères de viabilité** pour le moment, il n'existe pas non plus de mécanismes permettant de vérifier si les biocarburants produit au Togo sont **admissible au mécanisme de financement**.
- ▶ **Autorité nationale chargé de la surveillance** des critères  
aucun mécanisme de surveillance n'existe, il n'y a pas d'autorité nationale de surveillance

- ▶ La production des biocarburants (biodiesel, bioéthanol) est restée à l'état embryonnaire sans de réelle avancée

# Importance et rôle des biocarburants

- ▶ L'utilisation des biocarburants sont essentiellement utilisés dans le **secteur des ménages** pour la cuisson et dans le **secteur des transports** dans le but de : réduire les émissions de **gaz à effet de serre**. anticiper l'épuisement des réserves mondiales de pétrole. réduire la dépendance énergétique pétrolière
- ▶ Les biocarburants sont considérés comme une source d'énergie renouvelable

## Régimes de soutien pour promouvoir l'utilisation de biocarburants

- ▶ Au Togo, la question du développement des biocarburants se pose de plus en plus. Mais à ce jour, il n'existe pas encore de mesures concrètes pour la promotion de cette filière.
- ▶ Toutefois, l'on note des actions isolées en vue d'expérimenter cette forme d'énergie notamment le bioéthanol et le biodiesel.
- ▶ En juin 2011, une évaluation du potentiel de développement des bioénergies et biocarburants au Togo a été réalisée par la Direction Générale de l'Energie (DGE) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

- ▶ Se basant sur les résultats de cette évaluation, la principale mesure prévue par l'Etat Togolais dans son Plan d'Action National sur les Energies Renouvelables (PANER) et non encore mise en œuvre porte sur l'adoption d'une **stratégie de développement** des biocarburants

Cette stratégie devra s'organiser autour de six (6) axes stratégiques qui sont:

- ▶ Axe stratégique N° 1 : Développement des cadres politiques et juridiques et d'un environnement institutionnel incitatifs
- ▶ Axe stratégique N°2 : Promotion de la Recherche Action, Développement sur les biocarburants
- ▶ Axe stratégique N° 3 : Production des cultures énergétiques comme matière premières



- ▶ Axe stratégique N° 4 : Promotion des biocarburants pour un accès aux services énergétiques durables des populations locales :
- ▶ Axe stratégique N° 5 : Renforcement des capacités des différents acteurs
- ▶ Axe stratégique N° 6 : Développement de partenariats en matière de biocarburants



Merci